

— l'UE Ajustement pour 55: Positions politiques de la Coalition Under2

juin 2022

Nous nous félicitons du niveau global d'ambition mis en évidence dans la proposition de paquet «Ajustement pour 55». D'une manière générale, nous demandons instamment au Conseil de l'UE et au Parlement européen de travailler ensemble afin de garantir des mesures législatives ambitieuses fondées sur les propositions existantes de la Commission européenne.

Toutefois, dans certains cas, des mesures supplémentaires et une ambition accrue sont nécessaires si l'UE veut atteindre ses objectifs climatiques et atteindre son ambition ultime de parvenir à zéro net d'ici à 2050. La position politique de la coalition Under2 sur les éléments clés du paquet «Ajustement à l'objectif 55» est exposée plus en détail cidessous.

Règlement sur la répartition de l'effort (RRE)

Nous saluons les propositions de modification du règlement sur la répartition de l'effort (RRE). Tous les États membres ont besoin d'efforts soutenus pour réduire les émissions, étayés par des plans de mise en œuvre crédibles, si l'UE veut atteindre son objectif global de réduction des émissions nettes de 55 % d'ici à 2030. Toute extension des possibilités de flexibilité pour les États membres doit garantir que la réduction des émissions et la protection de l'environnement restent au cœur des propositions. De même, les plans nationaux de mise en œuvre doivent reconnaître le rôle crucial que les États et les régions d'Europe joueront dans la réalisation de la transition vers la neutralité climatique, y compris par la fixation de budgets carbone régionaux.

Système communautaire d'échange de quotas d'émission

Le système d'échange de quotas d'émission de l'UE est la pierre angulaire de la politique européenne en matière de climat et un outil essentiel pour soutenir la transition vers une économie propre. Nous saluons les propositions visant à étendre le ETS existant au transport maritime, à créer un système distinct couvrant les bâtiments et le transport routier et à supprimer progressivement les quotas alloués à titre gratuit dans les secteurs de l'aviation et du CBAM. Il est possible de relever encore davantage le niveau d'ambition du ETS existant, par exemple en augmentant le facteur de réduction linéaire et en introduisant une réduction ponctuelle du plafond. Nous soutenons les propositions de la Commission visant à lier l'allocation de quotas d'émission à titre gratuit aux efforts de décarbonation tout en veillant à ce que l'allocation de quotas à titre gratuit soit finalement totalement supprimée. Les colégislateurs devraient également envisager sérieusement d'introduire un prix minimal du carbone afin de garantir une trajectoire prévisible pour la décarbonation dans tous les secteurs.

Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM)

En formulant des propositions concrètes pour atteindre ses objectifs climatiques à l'horizon 2030, l'UE peut et devrait continuer à faire preuve d'ambition au niveau mondial en matière de réduction des émissions. Dans le même temps, les industries à forte intensité énergétique en Europe doivent être soutenues dans leurs efforts de décarbonation afin de garantir qu'elles restent compétitives sur le plan international. Nous soutenons les propositions relatives à un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières afin d'atténuer le risque de fuite de carbone, y compris l'approche par étapes pour les secteurs relevant du ETS. Toutefois, des propositions supplémentaires et des précisions sur la manière dont le CBAM Under2 Réponse commune à l'ajustement de l'UE à l'objectif 55 soutiendra les exportations sont nécessaires. Nous nous félicitons du plan de la Commission européenne visant à faciliter le dialogue avec les pays tiers afin de stimuler une décarbonation industrielle ambitieuse au niveau international et de créer des conditions de concurrence équitables au niveau mondial à l'avenir.

Fonds social pour le climat:

La transition vers une économie propre doit accroître la prospérité et la sécurité pour tous et ne peut faire peser une charge disproportionnée sur les membres vulnérables ou défavorisés de la société. Nous nous félicitons de la création du Fonds social pour le climat en tant qu'instrument contribuant à réduire cette charge. Les gouvernements régionaux et locaux seront des partenaires essentiels pour la mise en œuvre du fonds. Les membres de la coalition Under2 sont pleinement conscients des défis auxquels sont confrontés leurs citoyens et du soutien unique dont ont besoin les ménages vulnérables sur leur territoire, y compris en termes d'aide directe au revenu. Nous devons participer à la discussion à un stade précoce afin de veiller à ce que les mesures de soutien et les investissements soient dirigés efficacement.

Ce n'est qu'alors que le fonds parviendra à réduire le coût de la transition climatique pour les ménages vulnérables.

Directive sur les énergies renouvelables (RED II)

Pour réduire la dépendance de l'Europe à l'égard des énergies fossiles importées, il est urgent d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique. Nous saluons la proposition de nouvel objectif contraignant visant à garantir une part d'au moins 45 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie d'ici à 2030, ainsi que la proposition de nouveaux objectifs sectoriels dans les transports, le chauffage et le refroidissement. L'introduction d'objectifs sectoriels pour les bâtiments et l'industrie contribuera également à faciliter la transition climatique dans tous les secteurs. Le plan REPowerEU récemment publié fournit une première feuille de route utile pour atteindre cet objectif, notamment par l'engagement de déployer 600 GW de nouveaux systèmes photovoltaïques solaires et 510 GW d'énergie éolienne d'ici à 2030, d'accélérer les processus d'octroi d'autorisations et d'accords d'achat d'électricité (AAE) et d'accroître considérablement la production de biométhane et d'hydrogène renouvelable dans l'UE. La mise en œuvre de la directive révisée sur les énergies renouvelables et du plan REPowerEU nécessitera une coordination efficace entre les différents niveaux de gouvernance. Nous invitons le Conseil de l'UE et le Parlement européen à soutenir les propositions de la Commission et à travailler en étroite collaboration avec les États et les régions européens afin de mener à bien la transformation profonde de notre système énergétique qui s'impose.

Directive relative à l'efficacité énergétique (EED)

Nous ne pouvons pas atteindre le zéro net sans adopter des mesures ambitieuses en matière d'efficacité énergétique. L'AIE a constaté que l'efficacité énergétique pouvait atteindre plus de 40 % des réductions d'émissions mondiales nécessaires d'ici à 2040. La refonte de la directive relative à l'efficacité énergétique va dans la bonne direction et nous nous félicitons de la proposition visant à porter de 9 % à 13 % l'objectif contraignant en matière d'efficacité énergétique à l'horizon 2030. Toutefois, si nous sommes favorables à l'établissement d'une base juridique pour le principe de primauté de l'efficacité énergétique dans la nouvelle directive, le rapport coût-efficacité doit continuer à être un moteur essentiel de la prise de décision politique et financière.

Directive sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD)

Représentant 25 % des émissions totales de l'Europe, une politique ambitieuse dans les secteurs du bâtiment et du chauffage sera essentielle pour atteindre l'objectif de l'UE à l'horizon 2030. Nous soutenons la refonte de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, y compris la nouvelle définition des bâtiments à émissions nulles, la révision des exigences applicables aux nouveaux bâtiments, l'introduction de passeports de rénovation et des normes minimales de performance énergétique. Nous saluons également les engagements pris dans le récent plan

REPowerEU, notamment l'engagement de doubler le taux actuel de déploiement des pompes à chaleur et le lancement de l'initiative européenne sur les toitures solaires. Le fait de rendre obligatoire l'installation d'énergie solaire photovoltaïque sur tous les nouveaux bâtiments publics et commerciaux d'ici à la fin de 2026 et tous les nouveaux bâtiments résidentiels d'ici à la fin de 2029 stimulera le développement de la production d'énergie renouvelable sur place dans les bâtiments. Nous demandons instamment aux législateurs de soutenir les propositions actuelles de la Commission et d'envisager des engagements encore plus ambitieux en ce qui concerne le niveau des normes minimales de performance énergétique.

Transport

En tant que contributeur au changement climatique qui connaît la croissance la plus rapide, représentant 23 % des émissions mondiales, l'UE doit poursuivre la décarbonation en profondeur dans le secteur des transports pour atteindre ses objectifs à l'horizon 2030. Nous soutenons l'engagement global de réduire les émissions moyennes du nouveau parc de passagers de 100 % d'ici à 2035. L'UE pourrait apporter encore plus de clarté aux entreprises en fixant des objectifs intermédiaires sur la trajectoire à l'horizon 2035. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec un développement complet des infrastructures de recharge et de ravitaillement. Nous nous félicitons de la fixation d'objectifs contraignants pour les points de recharge et les stations de ravitaillement en hydrogène dans le cadre du règlement sur l'infrastructure pour carburants alternatifs (AFIR). Alors que le règlement introduit des objectifs contraignants pour 2025 et 2030 en ce qui concerne le déploiement d'infrastructures de camions à émissions nulles, nous demandons instamment aux législateurs de continuer à présenter des plans plus concrets pour stimuler la décarbonation du secteur des transports lourds. L'UE devrait également examiner attentivement les moyens d'encourager les déplacements durables par un changement de comportement, en veillant à ce que cette approche repose sur les principes d'une transition juste.

Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (LULUCF)

Les puits naturels de carbone seront essentiels pour atteindre nos objectifs climatiques, tant pour l'atténuation que pour l'adaptation, et le secteur de l'utilisation des sols peut jouer un rôle fondamental. Nous nous félicitons de l'introduction d'un nouveau cadre d'action visant à rassembler et à traiter la nature intégrée des émissions de l'agriculture et de LULUCF dans le cadre du nouveau pilier relatif à l'agriculture, à la foresterie et à d'autres utilisations des terres (AFOLU). Bien que nous devions mettre davantage l'accent sur le développement et la conservation à long terme des puits de carbone, tout en gardant à l'esprit les différentes situations aux niveaux national et régional, l'augmentation de ces puits de carbone ne devrait pas se faire au détriment d'autres efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les divers secteurs économiques.